

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE 46247****MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE****UNITE DE PRODUCTION ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE  
LA VANELLE****COMMUNE DE GRANGES LES BEAUMONT****CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ET REVOCABLE DU DOMAINE PUBLIC  
HYDROELECTRIQUE**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	10 juillet 2018
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	10 jours
<b>Date limite de réception propositions</b>	20 juillet 2018
<b>Objet de l'occupation</b>	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC HYDROELECTRIQUE
<b>Lieu</b>	Commune : Granges Les Beaumont Adresse : Cité la Vanelle Références cadastrales : ZH 100
<b>Activité sollicitée par le demandeur</b>	Collecte des déchets
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Implantation d'une ligne 20 KV et d'un poste de transformation</li><li>- Passage d'une ligne HTA 20KV</li><li>- Passerelle piétonne et cycliste</li></ul>
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention pour cinq ans, éventuellement renouvelable et ne pouvant pas excéder la limite du titre administratif de la chute de la VANELLE, soit le 31/12/2028.

<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Frais de gestion annuels : en application de l'article L2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) Frais de dossier : 500 euros TTC
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – UNITE DE PRODUCTION ALPES – Direction Concessions – 37 Rue Diderot – BP 43 – 38040 GRENOBLE A l'attention de Monsieur HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :          CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</i> <i>Objet à mentionner : Candidature 46247</i>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DAIP CC PFA 37 rue Diderot BP 43 38040 Grenoble Cedex